



L'adaptation, c'est la résilience

Évaluation des risques
climatiques physiques
dans les provinces et les
municipalités du Canada



Sommaire

L'étude : ce que nous avons entrepris d'accomplir	3
Le Canada dans la ligne de mire des changements climatiques	3
Un besoin urgent de résilience et d'adaptation	4
Défis : bases de données imparfaites et lacunes en matière de recherche	5
Notre solution : créer un indice de préparation aux catastrophes naturelles	5
Points à retenir et répercussions sur les placements	7
Regard vers l'avenir : réflexions finales	9

Les catastrophes naturelles telles que les sécheresses, les tempêtes, les inondations et les incendies de forêt se produisent de plus en plus souvent et s'aggravent, avec des coûts humains et économiques qui s'accroissent à l'échelle mondiale. À l'instar des États-Unis, les villes et les provinces canadiennes ont également subi leur part de feux de forêt et d'inondations extrêmes en Amérique du Nord au cours des dernières années, une tendance qui selon nous devrait se poursuivre.

À notre avis, il devrait s'agir d'un sujet d'un vif intérêt pour les investisseurs en titres à revenu fixe à l'affût des risques et des occasions pour leur portefeuille. Imaginez comment une ville frappée par une catastrophe naturelle pourrait alors faire face à d'énormes défis budgétaires liés aux dépenses suite à la catastrophe, ce qui pourrait entraîner une hausse temporaire du rendement de ses obligations sur le marché des obligations municipales. Dans un tel scénario, les investisseurs pourraient bénéficier d'un outil fiable à leur disposition pour les aider à décider si, et dans quelle mesure, la volatilité anormale du rendement (et des prix) pourrait présenter un risque pour les placements. Notre dernière entreprise de recherche visait à développer un tel outil.

L'étude : ce que nous avons entrepris d'accomplir

Des études antérieures ont examiné l'état de préparation des sociétés et des institutions financières aux catastrophes naturelles, mais dans quelle mesure les provinces et les municipalités du Canada sont-elles bien préparées?

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos partenaires de l'Université Concordia et du Emerging Risks Information Center (ERIC) pour répondre à cette question de plus en plus actuelle. Notre effort conjoint a produit une analyse qualitative et quantitative approfondie au moyen de laquelle nous avons évalué l'exposition aux catastrophes naturelles et l'état de préparation à celles-ci dans l'ensemble du Canada. Cette version abrégée met en évidence les principaux résultats et conclusions de nos recherches, y compris certaines lacunes importantes que nous avons découvertes dans les données et qui peuvent aider les investisseurs à prendre des décisions éclairées pour leur portefeuille et leurs approches de placement.

Le Canada dans la ligne de mire des changements climatiques

Le phénomène à long terme du changement climatique pose des risques croissants dans le monde entier, comme en témoigne l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles à travers le monde. Le Canada ne fait pas exception car le pays a été témoin d'une augmentation notable du nombre et de la férocité de ces catastrophes au cours des dernières années. Ces fléaux ont causé des dommages économiques et non économiques considérables dans tout le pays, perturbant les collectivités, compromettant les systèmes d'infrastructure, siphonnant les ressources gouvernementales, affaiblissant les économies provinciales et municipales et faisant grimper les coûts de l'assurance dommages.

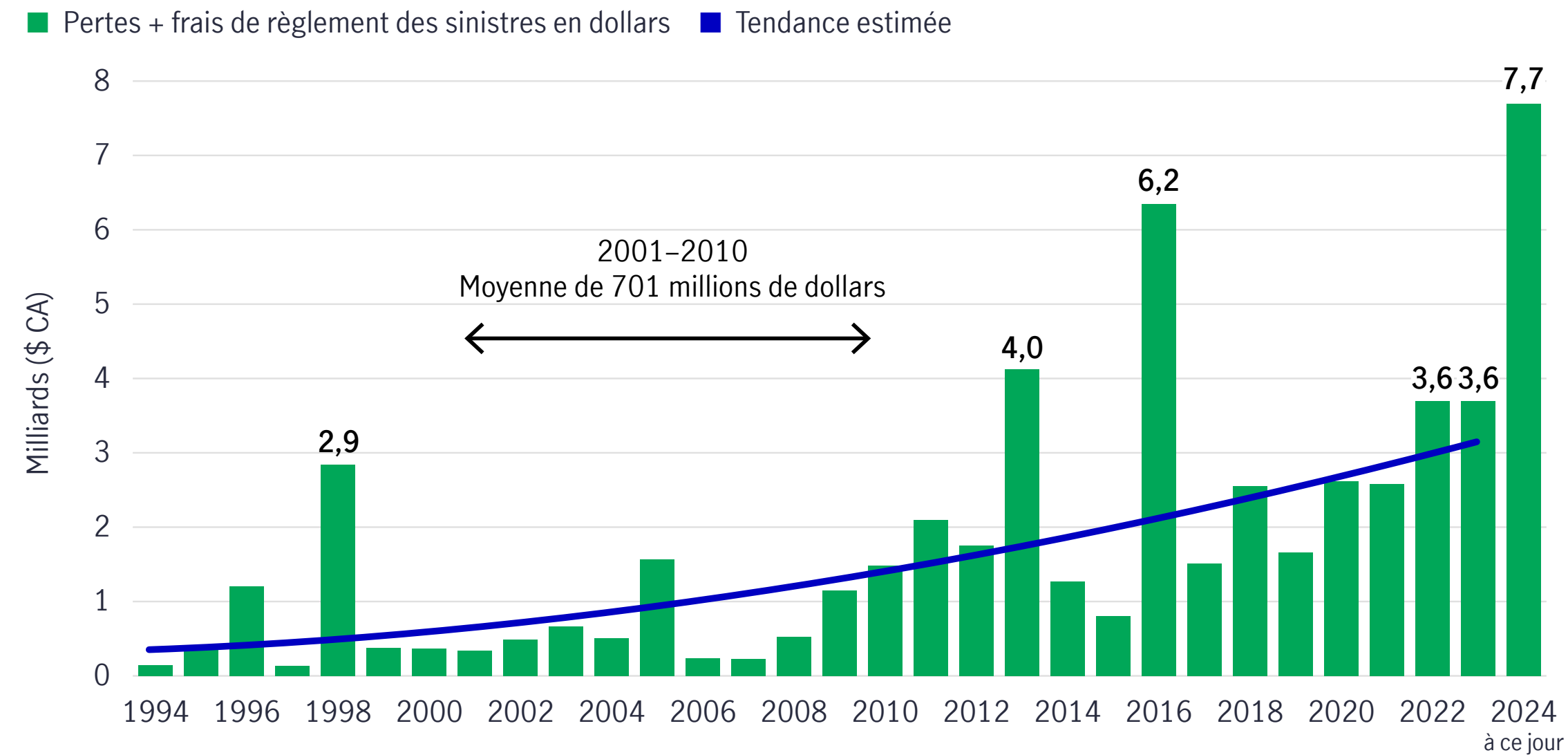
Selon le Bureau d'assurance du Canada, en 2024 :

- Les dommages totaux causés par les catastrophes naturelles au Canada ont atteint un sommet annuel record de 8,5 milliards de dollars, soit environ le triple du montant enregistré en 2023.
- En janvier, un gel glacial dans l'Ouest canadien a entraîné des pertes assurées de plus de 180 millions de dollars, dont 30 millions de dollars en Alberta seulement.
- En juillet, des pluies sans précédent et des crues soudaines à Toronto ont entraîné des dommages assurés estimés à 940 millions de dollars.
- Toujours en juillet, des feux de forêt en Alberta ont ravagé de vastes étendues de terres et ont causé des pertes assurées estimées à 880 millions de dollars.

L'analyse de ces événements, combinée aux tendances observées à long terme, met en évidence le fardeau financier de plus en plus lourd des catastrophes climatiques au Canada pour l'industrie de l'assurance. Les pertes assurées annuelles causées par les conditions météorologiques extrêmes au Canada entre 1983 et 2024 révèlent des fluctuations d'une année à l'autre, mais une trajectoire ascendante constante au fil du temps : alors que les assureurs de dommages ont versé en moyenne environ 700 millions de dollars par année de 2001 à 2010, les pertes assurées en 2024 étaient plus de 10 fois plus élevées. Et l'envergure financière des catastrophes naturelles va au-delà des assureurs de dommages. Les coûts d'intervention et de rétablissement à court terme pour les gouvernements, ainsi que pour de nombreuses entreprises privées, peuvent être stupéfiants. À plus long terme, parmi d'autres effets négatifs, le cumul des frais peut peser sur les bilans des gouvernements et entraver la croissance économique locale.

Il est important de reconnaître l'ampleur des pertes non assurées, qui dépassent les pertes assurées et pourraient être sur le point de grimper rapidement si les assureurs de dommages choisissent de se retirer des régions à haut risque et sujettes aux catastrophes. À titre d'exemple, une règle empirique connue sous le nom de déficit d'assurance suggère que pour chaque dollar de pertes assurées résultant de catastrophes naturelles, il peut y avoir de 3 à 4 dollars de dommages indirects non assurés qui doivent être pris en charge par les gouvernements, les entreprises et les particuliers/ménages. Pour cette dernière cohorte, le coup porté à leur bien-être financier peut être paralysant, mais les gouvernements à tous les niveaux sont souvent tenus responsables d'une grande partie des pertes non assurées.

Pertes assurées dues à des phénomènes météorologiques extrêmes au Canada (1994-2024)



Source : Bureau d'assurance du Canada, CatIQ (Catastrophe Indices and Quantification Inc.), au 24 septembre 2024.

Un besoin urgent de résilience et d'adaptation

Ces dures réalités soulignent le besoin urgent du Canada de renforcer sa résilience climatique aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Des investissements accrus et ciblés dans l'adaptation aux changements climatiques, c'est-à-dire des stratégies visant à s'adapter aux effets des changements climatiques à long terme, pourraient grandement contribuer à alléger le fardeau économique et les souffrances humaines causées par les catastrophes naturelles au Canada.

Investir dans l'adaptation au changement climatique peut générer des rendements positifs significatifs en prévenant des dommages importants et en réduisant les coûts souvent considérables des réparations et du rétablissement après une catastrophe. En fait, chaque dollar consacré à l'adaptation aux changements climatiques peut potentiellement permettre d'économiser plusieurs dollars plus tard. Le rapport coûts-avantages peut atteindre 1:15 dans certaines situations, comme dans certains cas d'inondations et de feux de forêt, où une adaptation proactive peut réduire considérablement les pertes de PIB qui s'ensuivent. (Voir aussi la [Section Points à retenir et répercussions sur les placements](#).)

Il est donc possible d'avancer des arguments convaincants en faveur non seulement de la hausse des dépenses publiques dans les infrastructures adaptées au changement climatique, mais aussi pour encourager les investissements du secteur privé dans des projets d'adaptation.

Historiquement, des ressources généreuses provenant des secteurs public et privé ont été allouées à l'aide en cas de catastrophe et aux stratégies d'atténuation des changements climatiques, telles que la réduction des émissions de carbone et la transition vers des formes d'énergie renouvelables. En revanche, les investissements publics et privés dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques restent modestes par rapport aux 5,3 milliards de dollars requis annuellement selon les estimations pour le Canada. Nous prévoyons que le déficit de financement se réduira au fil du temps à mesure que les avantages économiques et autres de l'adaptation aux changements climatiques deviendront plus évidents pour les gouvernements et les autres intervenants. Certes, l'adaptation peut coûter cher, mais l'inertie pourrait s'avérer beaucoup plus coûteuse à long terme.

Des investissements accrus et ciblés dans l'adaptation aux changements climatiques, c'est-à-dire des stratégies visant à s'adapter aux effets des changements climatiques à long terme, pourraient grandement contribuer à alléger le fardeau économique et les souffrances humaines causées par les catastrophes naturelles au Canada..



Défis : bases de données imparfaites et lacunes en matière de recherche

Le Canada est un vaste pays qui comprend une gamme diversifiée de climats et de paysages, ainsi que des environnements politiques et économiques distincts. En conséquence, ses provinces et ses municipalités présentent différents degrés d'exposition et de résilience aux menaces de catastrophes naturelles découlant du changement climatique. Nous pensons que ces différences doivent être prises en compte afin que les gouvernements et les autres parties prenantes puissent élaborer et adapter efficacement des stratégies d'adaptation au changement climatique. Il est impératif, à notre avis, que toutes les provinces et municipalités adoptent des mesures normalisées pour évaluer l'exposition aux catastrophes naturelles et leur état de préparation.

Cependant, en raison des lacunes et des limites inhérentes aux bases de données sur les catastrophes naturelles du Canada (y compris l'absence de rapports uniformes et normalisés), ce ne sont pas toutes les catastrophes naturelles qui se produisent à l'échelle nationale qui sont signalées par les gouvernements et les fournisseurs de données, ce qui nuit à la qualité et à la fiabilité des données. En outre, les rapports municipaux et provinciaux qui fournissent une certaine granularité sur les stratégies d'atténuation et d'adaptation des gouvernements locaux aux catastrophes naturelles varient considérablement en termes de qualité des rapports et de divulgation des données, ce qui rend l'évaluation complète de l'état de préparation local difficile.

Ces défis ont été aggravés par des lacunes dans l'ensemble des recherches et de la littérature pertinentes, qui, à ce jour, n'ont pas pleinement exploré la préparation des provinces et des municipalités du Canada aux risques de catastrophes naturelles. Par conséquent, il ne semble pas exister de grille d'évaluation claire et objective qui puisse refléter avec précision la situation et les circonstances particulières de chaque région.

Bases de données sur les catastrophes naturelles : problèmes pour les chercheurs et les décideurs

Problème	Exemples
Différences dans la collecte des données et les critères	Définitions et seuils, sources de données
Manque de cohérence des rapports et des mises à jour	Fréquence des mises à jour, manque de normalisation (p. ex., dommages)
Variation de la couverture	Perspective géographique, lacunes historiques
Études d'impact économique	Méthodes d'estimation, conversion de devises
Défis liés à la capture des impacts secondaires	Sous-déclaration, biais et contraintes de ressources

Source : Université Concordia. À titre indicatif seulement.

Notre solution : créer un indice de préparation aux catastrophes naturelles

Notre projet de recherche conjoint avec l'Université Concordia et du Emerging Risks Information Center visait à combler ce que nous considérons comme un vide considérable en matière de données. L'objectif principal de notre étude était d'élaborer une solution permettant d'évaluer et de quantifier les niveaux de préparation aux catastrophes naturelles des provinces et des municipalités canadiennes par rapport à leurs propres profils de risque régionaux. À cette fin, nous avons utilisé un cadre et une méthodologie exclusifs, axés sur la recherche :

- Nous avons identifié et classé les trois principales menaces de catastrophes naturelles auxquelles sont confrontées chaque province et municipalité, en fonction de leur fréquence historique d'occurrence et de leur impact économique global sur la région (mesuré par le total des dommages monétaires estimés).
- Nous avons recueilli diverses informations divulguées publiquement auprès des gouvernements et d'autres sources pour nous permettre de déterminer à quel point les provinces et les municipalités ont pris des mesures proactives pour minimiser les ramifications futures des catastrophes climatiques.

Ce processus nous a permis de créer un indice composite de préparation aux catastrophes naturelles dérivé d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Plus précisément, nous avons construit l'indice à partir de cinq critères d'évaluation, chacun d'entre eux étant un élément crucial de la préparation aux catastrophes naturelles : les budgets gouvernementaux, les calendriers de mise en oeuvre, l'intégration locale/régionale, les plans d'action et l'éducation. Ces critères ont été choisis pour dresser un portrait plus global de l'état de préparation, en tenant compte à la fois des engagements financiers déjà pris et des initiatives de planification stratégique. Les données sous-jacentes ont été glanées à partir de divers types de rapports diffusés sur le site Web de chaque gouvernement.

Critères d’évaluation aux fins de l’indice de préparation aux catastrophes naturelles

Budget	Chronologie	Intégration locale et régionale	Plan d’action	Éducation
Combien de comptes pertinents possèdent-elles?	Ont-elles des objectifs temporels?	Comprennent-elles les profils de risque communs?	Ont-elles des initiatives claires et sont-elles réalistes?	Éduquent-elles les résidents?
Les montants sont-ils dilués parmi d’autres éléments non pertinents?	Quelle est la précision de l’échéancier ; sur combien d’années portent les prévisions?	Sont-elles en contact avec leurs communautés?	Le plan d’action tient-il compte de leur profil de risque?	La province ou la municipalité consulte-t-elle des experts?

Source : Université Concordia. À titre indicatif seulement.

Principales constatations et conclusions

À l’aide de cette approche indicielle relative, nous avons évalué les niveaux de préparation aux catastrophes naturelles des provinces et des municipalités du Canada, en attribuant à chacune d’entre elles une note sur une échelle de 1 à 100 (cette dernière étant une note parfaite). Une note de préparation plus élevé signifie que la province ou la municipalité est mieux outillée que ses homologues moins bien notées pour résister aux catastrophes naturelles et faire face aux risques qui en découlent. Les provinces ou municipalités qui ont les meilleures notes parmi celles évaluées ont généralement formulé des plans d’action détaillés et bien structurés pour se défendre contre les risques climatiques et ont généralement affecté au moins des ressources financières adéquates pour rendre leurs communautés plus résilientes aux catastrophes naturelles.

Nous pensons que les notes de préparation peuvent constituer un outil puissant pour aider les décideurs politiques et les investisseurs à évaluer dans quelle mesure les différentes juridictions sont réellement prêtes à faire face aux catastrophes et à s’adapter au besoin.

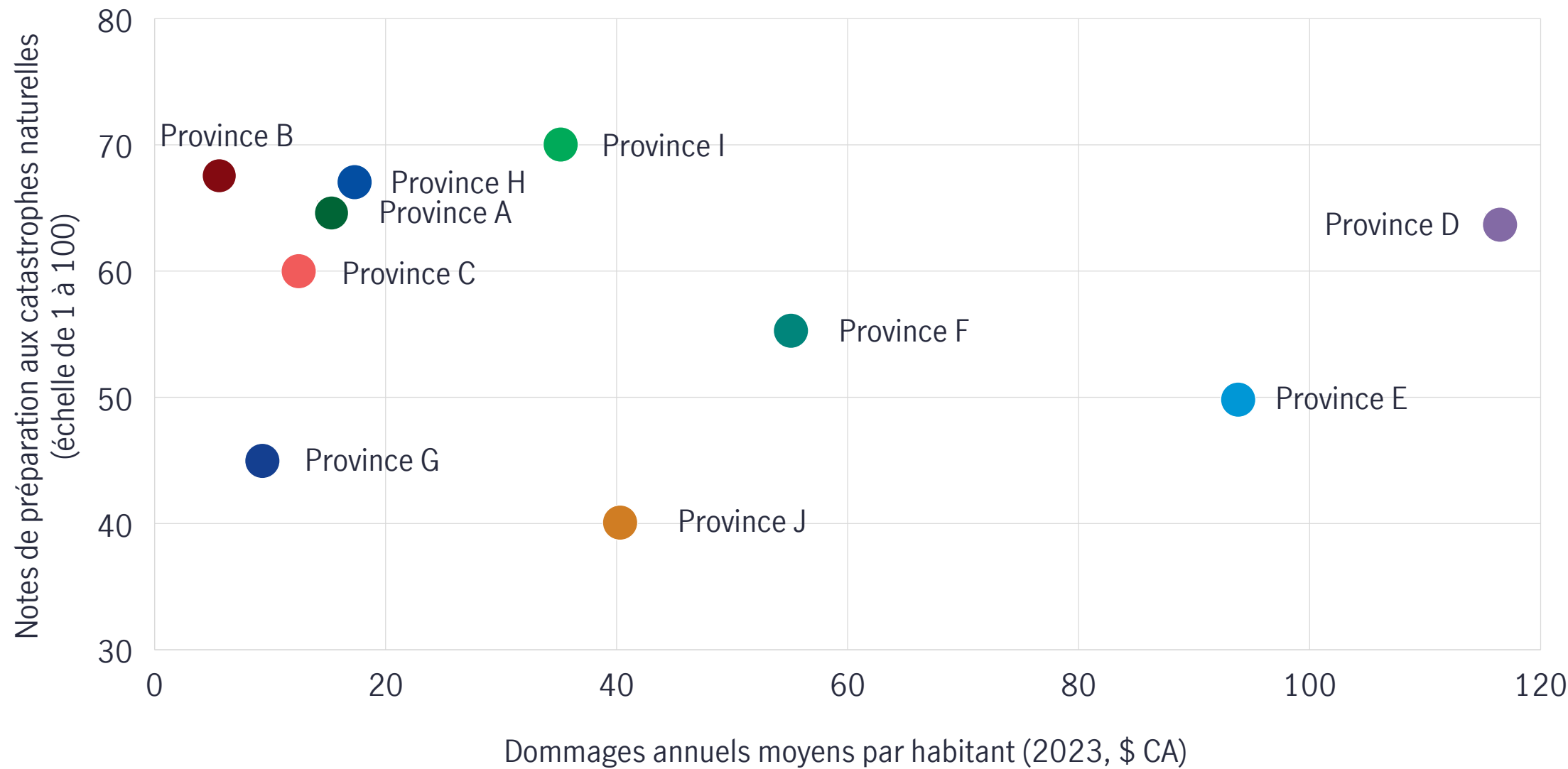
Notes de préparation calculées des provinces et municipalités canadiennes

Région	Note de préparation aux catastrophes naturelles (%)	Niveau de préparation
Municipalités		
Municipalité B	100	Très élevé
Municipalité D	80	Élevé
Municipalité C	73	Élevé
Municipalité E	55	Modéré
Municipalité F	50	Modéré
Municipalité A	45	Faible
Provinces		
Province I	70	Élevé
Province B	68	Élevé
Province H	67	Élevé
Province A	65	Modéré
Province D	64	Modéré
Province C	60	Modéré
Province F	55	Modéré
Province E	50	Modéré
Province G	45	Faible
Province J	40	Faible

Source : Université Concordia, à compter de juillet 2024. À titre indicatif seulement. D’après une analyse des données accessibles au public sur environ 90 % du marché de la dette publique du Canada, mais en incluant uniquement les données jugées pertinentes et importantes aux fins du présent projet de recherche.

Le nuage de points ci-dessous illustre les résultats de notre recherche sur la relation déterminante entre les notes de préparation des provinces et les dommages annuels moyens causés par les catastrophes par habitant de 2000 à 2020. Chaque province est représentée par un marqueur unique et identifiée par une étiquette. Le graphique comprend des lignes de référence en abscisse à intervalles de 20 (0-120) pour les dommages annuels moyens par habitant, et en ordonnée à intervalles de 10 (30-80) pour les notes de préparation. Ces repères facilitent l'interprétation de la position relative de chaque province par rapport aux autres provinces en ce qui a trait à sa vulnérabilité et/ou à sa résilience financière. Entre autres constatations, l'utilisation du nuage de points nous a permis d'identifier les provinces qui se caractérisent par un profil de risque élevé associé à une note de préparation moyenne ou faible, une combinaison potentiellement inquiétante.

Exposition aux risques par province : notes de préparation par rapport à la moyenne annuelle des dommages causés par les catastrophes par habitant



Source : Base de données canadienne sur les catastrophes, Statistique Canada ; reflète les dommages déclarés et les estimations de la population pour chaque province en fonction des estimations de la population provinciale de juillet 2024.

Après avoir effectué un exercice similaire pour les villes canadiennes, nous avons constaté des variations dans les niveaux de préparation aux catastrophes entre les provinces et les municipalités. Une tendance s'est dégagée selon laquelle les municipalités avaient tendance à faire preuve d'une résilience climatique supérieure à celle des provinces, la plupart des provinces affichant des niveaux de préparation modérés à faibles. Les provinces dont le profil de risque est élevé ont tendance à être mieux préparées, mais pas sans exception. Les villes et les villages sont généralement les premiers à réagir le plus rapidement possible aux urgences dans leur propre juridiction, ce qui peut expliquer les niveaux de préparation généralement plus élevés des municipalités. Cependant, nous tenons à souligner que toutes les provinces et municipalités devraient accorder la priorité à la recherche d'une préparation optimale afin de protéger leurs collectivités et de favoriser un Canada mieux préparé pour l'avenir.

Points à retenir et répercussions sur les placements

Nous croyons qu'une utilisation judicieuse de l'indice de préparation aux catastrophes naturelles lui-même peut aider les investisseurs à prendre des décisions en matière de répartition de l'actif, de gestion des risques et de gérance. De plus, les investisseurs peuvent tirer parti de cet indicateur dans le cadre de leur diligence raisonnable, en intégrant la résilience climatique dans leur analyse de crédit et leur prise de décision, tout en exigeant plus de transparence et de responsabilité de la part des émetteurs provinciaux et municipaux. Étant donné que les investisseurs ont influencé le comportement des entreprises et les normes de déclaration dans le passé, leur implication proactive auprès des émetteurs dans ce contexte pourrait conduire à des améliorations de la qualité des données et accélérer les progrès vers une meilleure préparation au climat.

Les investisseurs peuvent également être incités à utiliser cet indicateur à des fins d'analyse de leurs placements et de gestion des risques. En ce qui concerne l'investissement dans les obligations provinciales et municipales canadiennes, les investisseurs en titres à revenu fixe à long terme peuvent consulter l'indice de préparation pour savoir quelles provinces et villes ont progressé sur la voie d'une plus grande adaptation au climat et d'une plus grande résilience. Sachant que ces provinces/villes sont peut-être bien placées pour bénéficier d'un coût du capital considérablement plus bas, grâce au travail préparatoire qu'elles ont établi, les investisseurs stratégiques avisés peuvent choisir de les favoriser par rapport à d'autres, car elles sont susceptibles d'offrir des placements moins risqués et plus stables sur le plan économique à long terme.

Nous croyons qu’une utilisation judicieuse de l’indice de préparation aux catastrophes naturelles lui-même peut aider les investisseurs à prendre des décisions en matière de répartition de l’actif, de gestion des risques et de gérance.



D’un point de vue de gestion tactique du portefeuille, notre étude pourrait avoir des implications importantes pour les investisseurs dans les émetteurs d’obligations provinciales et municipales canadiennes. Au lendemain d’un ouragan, par exemple, le budget d’une province ou d’une municipalité peut être mis à rude épreuve par l’augmentation des dépenses en immobilisations à la suite d’une catastrophe naturelle, ce qui pourrait faire grimper fortement le rendement de ses obligations dans un contexte de préoccupations croissantes du marché concernant le risque de défaut de crédit ou de décote de crédit. À l’instar d’autres outils disponibles, l’indice de préparation aux catastrophes naturelles peut aider l’investisseur à déterminer plus facilement la meilleure façon de faire face à cette volatilité anormale du rendement (et des prix) ou d’y réagir ainsi que le risque qu’elle pourrait représenter.

La note de préparation permet d’obtenir des renseignements sur des questions que l’investisseur devrait autrement rechercher et évaluer de manière indépendante afin de porter un jugement éclairé, telles que :

- Compte tenu de l’impact financier de la catastrophe, la province ou la municipalité sera-t-elle en mesure de rembourser sa dette dans les délais prévus?
- Quelle est la probabilité que les agences de notation abaissent la qualité de la dette de la province ou de la municipalité compte tenu du risque de crédit perçu comme plus élevé?
- Quel rôle pourraient jouer ici des facteurs macroéconomiques plus larges, tels que la perspective d’un ralentissement de la croissance économique et d’un recul des investissements dans les infrastructures?
- Quel effet cet événement et ses retombées financières pourraient-ils avoir sur la capacité de l’émetteur de titres de créance à accéder à un prix abordable au capital des investisseurs à l’avenir?

Obligations vertes/durables

Nous avons examiné l’émission d’obligations vertes et durables au Canada et avons découvert que le produit de ces instruments est principalement affecté à des stratégies d’atténuation du changement climatique, avec des allocations relativement plus faibles à l’adaptation au changement climatique. Bien qu’il s’agisse de deux éléments essentiels à la mission, compte tenu de l’escalade des risques associés aux catastrophes naturelles, nous croyons que certaines provinces et municipalités devraient envisager de revoir le déploiement de leurs immobilisations dans le cadre de ces programmes de financement. L’utilisation du produit des obligations vertes/durables pour financer des projets d’atténuation et d’adaptation pourrait contribuer à ralentir le rythme du changement climatique mondial, tout en renforçant les niveaux locaux de préparation aux catastrophes.

Une répartition délibérée des ressources de cette manière permettrait également de mieux cadrer avec la préférence croissante de nombreux investisseurs pour des solutions climatiques plus globales et une plus grande résilience des portefeuilles.

Affectation provinciale et municipale du produit des obligations vertes/durables au Canada

Province/ municipalité couverte	Période (au 17 février 2025)	Total du produit des obligations vertes/ durables (\$ CA)	Total du produit alloué à des projets d’adaptation aux changements climatiques (en \$ CA) provenant d’obligations vertes ou durables	% du produit total alloué à des projets d’adaptation aux changements climatiques
Ontario, Québec, Toronto, Vancouver, Ottawa	2014–2024	28,39 milliards de dollars	0,79 milliard de dollars	2,79 %

Source : Gestion de placements Manuvie, au 17 février 2025.

Regard vers l'avenir : réflexions finales

Dans un contexte où le risque de catastrophe naturelle ne cesse de croître, l'adaptation proactive aux changements climatiques deviendra encore plus essentielle pour protéger l'avenir du Canada, y compris la sécurité physique et la santé financière de ses villes et de ses provinces. Bien que la plupart des Canadiens semblent comprendre l'ampleur de la menace, nous croyons qu'il y a encore du travail à faire pour éduquer et inciter les intervenants à agir plus énergiquement sur ce front. Des solutions robustes nécessiteront des efforts de collaboration et de coordination entre les autorités fédérales, provinciales et municipales, ainsi que le secteur privé et les défenseurs locaux, afin d'assurer la résilience à long terme.

Pour notre part, nos recherches sur ces questions urgentes se poursuivront. Bien que cette étude se soit concentrée uniquement sur le Canada, nous croyons que le cadre de recherche dans lequel elle a été menée est largement applicable ailleurs dans le monde. De concert avec nos partenaires de l'Université Concordia et du Emerging Risks Information Center, nous demeurons déterminés à sensibiliser la population à l'importance vitale de l'adaptation aux changements climatiques.

Bien que la plupart des Canadiens semblent comprendre l'ampleur de la menace [de catastrophe naturelle], il reste encore du travail à faire pour éduquer et inciter les intervenants à agir plus énergiquement sur ce front.



Domaines d'intérêt potentiels et opportunités pour l'avenir

- Effectuer des recherches supplémentaires pour mieux comprendre les niveaux d'exposition et de préparation des provinces et des municipalités aux catastrophes naturelles.
- Promouvoir la collaboration et la coordination entre les agences gouvernementales, les normalisateurs et les fournisseurs tiers afin d'améliorer les ensembles de données mis à la disposition des investisseurs.
- Définir et rehausser le rôle des investisseurs dans le cadre de leurs activités d'engagement auprès des provinces et des municipalités, un domaine dans lequel nous avons commencé à faire des progrès.





Les placements comportent des risques, y compris le risque de perte du capital. Les marchés des capitaux sont volatils et peuvent considérablement fluctuer sous l'influence d'événements liés aux sociétés, aux secteurs, à l'économie, à la politique, à la réglementation et aux marchés. Les renseignements fournis ne tiennent pas compte de la convenance des placements, des objectifs de placement, de la situation financière, ni des besoins particuliers d'une personne donnée.

Tous les aperçus et commentaires sont de nature générale et ponctuelle. Quoiqu'utiles, ils ne remplacent pas les conseils d'un spécialiste en fiscalité, en placement ou en droit. Il est recommandé aux clients actuels et potentiels de consulter un spécialiste qui évaluera leur situation personnelle. Ni Gestion de placements Manuvie, ni ses sociétés affiliées, ni ses représentants (collectivement, « Gestion de placements Manuvie ») ne fournissent de conseils dans le domaine de la fiscalité, des placements ou du droit.

Ce document est réservé à l'usage exclusif des personnes ayant le droit de le recevoir en vertu des lois et des règlements applicables des territoires de compétence. Les vues exprimées sont celles de l'auteur ou des auteurs et celles-ci peuvent changer sans préavis. Nos équipes de placement peuvent avoir des opinions différentes et, par conséquent, prendre des décisions de placement différentes. Ces opinions ne reflètent pas nécessairement celles de Gestion de placements Manuvie. Bien que les renseignements et analyses figurant dans ce document aient été compilés ou formulés à l'aide de sources jugées fiables, Gestion de placements Manuvie ne donne aucune garantie quant à leur précision, à leur exactitude, à leur utilité ou à leur exhaustivité et n'accepte aucune responsabilité pour toute perte découlant de l'utilisation de ces renseignements ou analyses. Ce document peut comprendre des prévisions ou d'autres énoncés de nature prospective portant sur des événements futurs, des objectifs, des stratégies de gestion ou d'autres prévisions et n'est à jour qu'à la date indiquée. Les renseignements fournis dans ce document, y compris les énoncés concernant les tendances des marchés des capitaux, sont fondés sur la conjoncture, laquelle évolue au fil du temps. Ces renseignements peuvent changer à la suite d'événements ultérieurs touchant les marchés ou pour d'autres motifs. Gestion de placements Manuvie n'est nullement tenue de mettre à jour ces renseignements.

Gestion de placements Manuvie n'assume pas de responsabilité pour quelque perte ou dommage direct ou indirect, ou quelque autre conséquence que pourrait subir quiconque agit sur la foi des renseignements de ce document. Ce document a été produit à titre informatif seulement et ne constitue ni une recommandation, ni un conseil professionnel, ni une offre, ni une invitation à quiconque, de la part de Gestion de placements Manuvie, relativement à l'achat ou à la vente d'un titre ou à l'adoption d'une approche de placement, non plus qu'il indique une intention d'effectuer une opération dans un fonds ou un compte géré par Gestion de placements Manuvie. Aucune stratégie de placement ni aucune technique de gestion des risques ne peut garantir le rendement ni éliminer les risques, peu importe la conjoncture du marché. La diversification ou la répartition de l'actif ne sont pas garantes de profits et n'éliminent pas le risque de perte dans quelque marché que ce soit. À moins d'indication contraire, toutes les données proviennent de Gestion de placements Manuvie. Les rendements passés ne garantissent pas les résultats futurs.

Ce document n'a été soumis à aucun examen de la part d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières ou autre et il n'a été déposé auprès d'aucun de ces organismes. Il peut être distribué, s'il y a lieu, par Gestion de placements Manuvie et ses filiales et sociétés affiliées, qui comprennent la marque John Hancock Investment Management. © Gestion de placements Manuvie. Tous droits réservés, 2025. Reproduit par Gestion de patrimoine Manuvie et Gestion privée Manuvie avec la permission du titulaire du droit d'auteur. Les déclarations faites et les opinions exprimées aux présentes sont celles de l'auteur. Gestion de patrimoine Manuvie et Gestion privée Manuvie ne peuvent garantir l'exactitude ou l'exhaustivité des déclarations ou des données.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé, Gestion de placements Manuvie & M stylisé, Gestion de patrimoine Manuvie & M stylisé et Gestion privée Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

IINV-167179 FR 5/25